

Affaire n°2020-038

Aides financières aux lauréats

L'obtention d'un diplôme est l'aboutissement et la récompense de plusieurs années d'études.

Pour cette année et les années futures, le Maire propose au Conseil Municipal de consacrer davantage de moyens pour récompenser les lauréats et d'élargir le champ des bénéficiaires à tous les diplômés, du baccalauréat aux diplômes supérieurs, en passant par les nouveaux titulaires du BEP et du CAP et tout autre diplôme qualifiant ouvrant l'accès à un métier.

Le lauréat doit habiter Bras-Panon ou avoir ses répondants (père, mère ou tuteur légal) et avoir obtenu son diplôme pendant l'année en cours.

Cette aide financière sera remise aux lauréats sous la forme d'un chèque cadeau d'un montant de 100€.

Afin de bénéficier du versement de cette aide, le lauréat devra compléter une fiche de demande et transmettre les pièces justificatives auprès du service des Affaires Scolaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE l'aide financière aux lauréats ;**
- **AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**



Le Maire

Jeannick ATCHAPA



RECOMPENSE DES DIPLOMES DE 2020

Elève diplômé :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Adresse mail : _____

Diplômes obtenus : _____

Etudes envisagées : _____

Parents :

Père :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mère :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Bras-Panon le,

Signature du Diplômé ou autre personne

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-20200727-2020-038-DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020